

PROCÈS-VERBAL

3^e réunion

Le mercredi 18 octobre 2023

Salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (B1-3002)

La réunion s'ouvre sous la présidence de la professeure Christine Hudon, vice-rectrice aux études et vice-rectrice aux relations internationales. La professeure Isabelle Dionne, vice-rectrice adjointe aux études et vice-rectrice adjointe aux relations internationales, agit à titre de secrétaire en vertu de l'article 51.3 des *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

Les membres suivants sont présents :

P ^{re} Nathalie Angelé-Halgand	Professeure, École de gestion
P ^{re} Audrey Corbeil-Therrien	Professeure, Faculté de génie
M ^{me} Gabrielle Crevier	Étudiante aux cycles supérieurs, Faculté des lettres et sciences humaines
Pr Jean-François Desbiens	Vice-doyen à la formation, Faculté des sciences de l'activité physique
P ^{re} Isabelle Dionne	Vice-rectrice adjointe aux études et vice-rectrice adjointe aux relations internationales
P ^{re} Nancy Dumais	Vice-doyenne à l'enseignement et à l'inclusion, Faculté des sciences
M. Jacob Fontaine	Étudiant au 1 ^{er} cycle, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Christine Hudon	Vice-rectrice aux études et vice-rectrice aux relations internationales
P ^{re} Fabienne Lagueux	Professeure, Faculté des lettres et sciences humaines, Campus de Longueuil
Pr Jean Gabin Ntebutse	Professeur, Faculté d'éducation
Pr Martin Lépine	Vice-doyen à la formation et à la culture, Faculté d'éducation
Pr André Marquis	Vice-doyen à l'enseignement, Faculté des lettres et sciences humaines
Pr Simon Roy	Vice-doyen aux études de 1 ^{er} cycle et à l'innovation, Faculté de droit
Pr Michel Tousignant	Vice-doyen aux études, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^{re} Valérie Vierstraete	Vice-doyenne à l'enseignement, École de gestion

Les membres suivants sont excusés :

M. Vincent Beaucher	Chargé de cours, Faculté d'éducation
P ^{re} Véronique Boudreault	Professeure, Faculté des sciences de l'activité physique
M ^{me} Léa La Salle	Étudiante au 1 ^{er} cycle, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Nadine Larivière	Professeure, Faculté de médecine et des sciences de la santé
Pr Jean-Pierre Perreault	Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
M. André Poulin	Chargé de cours, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Nathalie Roy	Vice-doyenne à la formation et vice-doyenne à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, Faculté de génie

Les personnes suivantes sont invitées :

Pr Michel Lafleur	Directeur, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE)
Pr Jean-Pascal Lemelin	Vice-recteur adjoint à la recherche et aux études supérieures
M ^{me} Kim Lagueux Dugal	Directrice générale, Bureau de la registraire
M ^{me} Tania Perron	Agente de recherche, Bureau de la registraire
M. Stéphane Roux	Directeur général, Service de soutien à la formation
M ^{me} Catherine Vallières	Conseillère pédagogique, Service de soutien à la formation

La professeure Audrey Corbeil-Therrien, de la Faculté de génie, arrive au cours des échanges relatifs au point 4. *Communication de la vice-rectrice aux études* (CE-2023-10-18-04). Le professeur Simon

Roy, vice-doyen aux études de 1^{er} cycle et à l'innovation de la Faculté de droit, quitte après les échanges relatifs au point 10.2 *Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023* (CE-2023-10-18-10).

CE-2023-10-18-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études adopte l'ordre du jour tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal.

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-02

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2023

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études adopte le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2023 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil, après avoir modifié le lieu de la tenue de la réunion pour « Salle La Zone du pavillon de la vie étudiante (E1-0001 et E1-0005) » au lieu de « Salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (B1-3002) ».

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-03

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2023

CE-2023-09-13-05 – La *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049) a été adoptée par le conseil universitaire le 4 octobre 2023, et ce, en tenant compte des suggestions émises par le conseil des études. Conséquemment à l'adoption de cette nouvelle politique, le *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100), la *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011) de même que la *Procédure sur la déclaration d'invention étudiante dans le cadre d'activités de formation* (Procédure 2600-086) ont été abrogés.

CE-2023-09-13-06 – Le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de baccalauréat en psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines a été approuvé par le conseil universitaire le 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-07 – Le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de maîtrise en intervention en dépendances de la Faculté de médecine et des sciences de la santé a été approuvé par le conseil universitaire le 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-08 – Le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de baccalauréat multidisciplinaire de la Faculté des lettres et sciences humaines a été approuvé par le conseil universitaire le 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-10 – Faisant suite à la suggestion du conseil des études, et après consultation auprès des porteurs du dossier, il a été convenu de modifier l'appellation du projet de programme de « baccalauréat en nutrition humaine appliquée » pour projet de programme de « baccalauréat en nutrition humaine ». À sa séance du 4 octobre 2023, le conseil universitaire a autorisé la présentation du projet de programme de baccalauréat en nutrition humaine porté par la Faculté de médecine et des sciences de la santé à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

CE-2023-09-13-17 – La création du microprogramme de 1^{er} cycle en écoresponsabilité du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable a été approuvée par le conseil universitaire le 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-18 – La création du microprogramme de 1^{er} cycle en pédagogie collégiale de la Faculté d'éducation a été approuvée par le conseil universitaire le 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-22 – La vice-rectrice aux études rappelle aux membres du conseil l'activité de formation qui sera offerte aux nouveaux membres du conseil de la recherche, du conseil des études et du conseil universitaire le mercredi 1^{er} novembre 2023, de midi à 13h15, à la salle Maurice-Vincent (B1-3002) du pavillon Georges-Cabana.

CE-2023-10-18-04

COMMUNICATION DE LA VICE-RECTRICE AUX ÉTUDES

La vice-rectrice aux études informe les membres du conseil des sujets suivants :

- **du lancement du concours des Fonds d'innovation pédagogique (FIP)** – Le concours 2024-2025 a été lancé au début octobre. Il vise à appuyer le développement, l'expérimentation et l'innovation pédagogiques dans le but d'enrichir et de promouvoir la qualité de l'enseignement, de l'encadrement et de l'apprentissage à tous les cycles.

Une partie du matériel développé dans les projets pourrait devenir une ressource éducative libre (REL) et enrichirait les banques disponibles à l'UdeS ou dans le réseau universitaire francophone. Cinq thèmes ont été retenus pour ce concours :

- 1) pédagogie numérique et intelligence artificielle (IA),
- 2) enseignement et encadrement aux cycles supérieurs,
- 3) développement durable dans la formation,
- 4) évaluation des apprentissages,
- 5) arts et culture.

Les directions facultaires et les centres universitaires de formation sont invités à soumettre des projets d'innovation pédagogique dans une ou plusieurs activités pédagogiques ou dans l'ensemble des activités d'un ou de plusieurs programmes d'études.

- **du financement des universités** – Les travaux du chantier sur le financement des universités se poursuivent. En marge de ces travaux, le gouvernement du Québec a annoncé le 13 octobre 2023 un nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec (CNRQ).
 - Les étudiantes et étudiants CNRQ de 1^{er} cycle et de 2^e cycle professionnel devront payer un tarif plus élevé, équivalent au coût de leur formation pour le gouvernement du Québec. Ainsi, leur tarif annuel passera de 8 992 \$ à environ 17 000 \$.
 - Le tarif minimal des étudiantes et étudiants internationaux sera plus élevé que celui des étudiantes et étudiants CNRQ et représentera approximativement 20 000 \$ par année.
 - Cette nouvelle tarification est composée d'un montant de base correspondant aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants québécois et d'un montant forfaitaire. Les universités pourront également facturer un montant additionnel sans plafond.
 - Le gouvernement du Québec récupérera le montant forfaitaire et les universités conserveront le montant de base ainsi que le montant additionnel facturé.
 - Les étudiantes et étudiants internationaux et les CNRQ qui étudient au Québec seront financés au même titre que les étudiantes et étudiants québécois.
 - Les étudiantes et étudiants français et belges inscrits à un programme d'études conduisant

à un grade ou à un diplôme universitaire de 1^{er} cycle ou de 2^e cycle professionnel ne seront pas touchés par ce nouveau modèle de tarification.

- Les étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes de 2^e et de 3^e cycle orientés vers la recherche ne seront pas visés par cette mesure et conserveront leur grille tarifaire actuelle. Par ailleurs, les étudiantes et étudiants CNRQ inscrits à des programmes conduisant à l'obtention d'un grade de doctorat ainsi que les étudiantes et étudiants en rédaction d'un mémoire de maîtrise sont actuellement exemptés du montant forfaitaire. Ces exemptions seront maintenues.
- Conformément à l'article 29.6 de la Charte de la langue française, les étudiantes et étudiants CNRQ inscrits dans un programme d'études offert en français uniquement au Québec seront exemptés et paieront donc seulement le tarif québécois. Sous réserve des approbations requises, il est également visé que des exemptions des droits de scolarité supplémentaires soient mises en place pour favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants CNRQ francophones.
- Une clause de droits acquis serait en vigueur jusqu'à la diplomation de la personne étudiante dans le programme d'études déjà débuté au moment de l'implantation de la tarification hybride, et ce, pour une durée limitée à cinq ans.

À première vue, l'impact financier de cette annonce sur l'Université de Sherbrooke est limité.

- **des Entretiens Jacques-Cartier qui se sont tenus à Lyon, en France, et à distance les 9, 10 et 11 octobre 2023** – Dans le cadre de cet événement, M. Jean-François Comeau, directeur du projet d'intégration du développement durable dans la formation au Vice-rectorat aux études, a coorganisé un colloque sur le thème des approches innovantes permettant de mettre en relation la formation des personnes étudiantes et les besoins issus de la communauté à travers des activités d'enseignement et de recherche contribuant à la transition socio-écologique de nos sociétés. Ce colloque a notamment permis de mettre en valeur les initiatives de la clinique en environnement et du Programme d'intervention dans la communauté (PIC) de l'École de gestion.

MODIFICATION DE PROGRAMMES

CE-2023-10-18-05

Maîtrise en orientation – modification de programme – approbation

Le vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation présente les modifications proposées au programme de maîtrise en orientation, lesquelles font suite à l'évaluation périodique de ce programme.

À l'issue des discussions, et afin de s'assurer de la conformité avec le *Règlement des études* (Règlement 2575-009), il est convenu de s'assurer que plus de la moitié des crédits sont consacrés à des activités de recherche ou de mémoire.

Et afin d'éviter toute ambiguïté, un membre du conseil suggère qu'il serait avisé de préciser à la fiche signalétique d'un programme, lorsque pertinent, la contribution de l'activité pédagogique au mémoire.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de maîtrise en orientation de la Faculté d'éducation et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'été 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-06

Maîtrise en psychoéducation – modification de programme – approbation

Le vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation présente les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation de la Faculté d'éducation afin d'y admettre les personnes diplômées d'un programme de baccalauréat en psychologie, conditionnellement à la réussite d'une propédeutique de 30 crédits.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de maîtrise en psychoéducation de la Faculté d'éducation et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'automne 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-07

Diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en exercices thérapeutiques – modification de programme – approbation

Le vice-doyen à la formation de la Faculté des sciences de l'activité physique présente les modifications proposées au programme du diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en exercices thérapeutiques.

Conséquemment à la refonte de ce programme, l'intitulé a également été modifié en celui de « diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en rééducation musculosquelettique et thérapie manuelle ».

Séance tenante, le vice-doyen précise qu'une modification supplémentaire doit être effectuée à la deuxième page de la section « Exigences d'ordre linguistique » apparaissant à la page 3 de la fiche signalétique qui devrait se lire comme suit :

« par l'atteinte du niveau **C1** (*et non B2*) (résultat égal ou supérieur à 500 (*et non 400*) sur 699) aux quatre compétences fondamentales (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à l'un des tests reconnus par l'UdeS. »

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en exercices thérapeutiques de la Faculté des sciences de l'activité physique, incluant un changement d'appellation pour celle de « diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en rééducation musculosquelettique et thérapie manuelle » et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification suggérée;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'hiver 2025.

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-08

Baccalauréat en orientation – certificat en orientation – modification de programmes – approbation

Le vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation présente les modifications proposées aux programmes de baccalauréat en orientation et de certificat en orientation, lesquelles font suite à l'évaluation périodique de ce programme de baccalauréat.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de baccalauréat en orientation de la Faculté d'éducation et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du programme de certificat en orientation de la Faculté d'éducation et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programmes modifiés à compter du trimestre d'automne 2024.

(Document en annexe)

RAPPORTS ET INFORMATION

CE-2023-10-18-09

Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la réunion du conseil de la recherche du 6 septembre 2023.

(Document en annexe)

CE-2023-10-18-10

Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la réunion du conseil universitaire du 3 mai 2023.

(Document en annexe)

Les membres du conseil conviennent de traiter le point 11.2 *Centrale des cas pédagogiques de l'UdeS – présentation* à ce moment-ci de la réunion.

DIVERS

CE-2023-10-18-11

Centrale des cas pédagogiques de l'UdeS – présentation

Madame Nataly Lévesque, coordonnatrice à la centrale des cas de l'École de gestion, est invitée pour la présentation de ce point.

La Centrale des cas pédagogiques de l'UdeS s'intègre au Quartier général (QG) de l'entrepreneuriat situé au 80 rue Wellington Sud, à Sherbrooke, où se trouvent les organismes de développement économique mandataires de la Ville de Sherbrooke, notamment Entreprendre Sherbrooke, Sherbrooke Innopole, Destination Sherbrooke de même que les organismes publics et privés ayant en commun la mission de soutenir le développement entrepreneurial.

La Centrale des cas pédagogiques de l'UdeS a pour mission 1) de renforcer le lien entre la pratique et les enseignements universitaires en dotant les personnes enseignantes d'un outil de formation interactif de qualité supérieure et 2) de rentabiliser les problématiques pratiques qui transigent au sein des facultés afin de permettre aux personnes étudiantes un apprentissage expérientiel.

Lors de l'étude d'un cas, les personnes apprenantes ont pour objectifs d'exercer leur esprit à effectuer un diagnostic, à poser correctement les problèmes malgré la complexité des critères d'importance et d'urgence, à rechercher les solutions qui répondent le plus complètement aux problèmes à résoudre, et à prévoir leur mise en œuvre en choisissant les moyens et en planifiant les actions. Les différents cas sont accessibles gratuitement à l'ensemble du personnel enseignant de l'UdeS.

Parmi les différentes initiatives à venir, de la formation sur les cas est prévue en collaboration avec le Service de soutien à la formation de l'UdeS, des ateliers lors du mois de la pédagogie universitaire, la formation d'un comité de la Centrale des cas, le développement d'une plateforme d'hébergement des cas ainsi que la mise en place d'une revue périodique de cas.

Madame Lévesque répond aux questions des membres du conseil, lesquels se déclarent satisfaits des informations reçues concernant la Centrale des cas pédagogiques.

CE-2023-10-18-12

Groupe de travail sur l'appréciation des enseignements – information

La vice-rectrice adjointe aux études présente aux membres du conseil l'avancement des travaux du groupe de travail sur l'appréciation des enseignements.

Des rencontres sur le sujet de même qu'un atelier tenu dans le cadre du mois de la pédagogie universitaire (MPU) ont permis de constater que le processus d'évaluation des enseignements était souvent mal compris, et, par conséquent, peu considéré par les personnes enseignantes. Par ailleurs, il apparaît que l'outil d'appréciation des enseignements est trop souvent perçu par les personnes étudiantes comme la seule option pour exprimer des doléances.

L'implantation d'un processus de rétroaction dynamique et différents outils seront donc proposés afin que l'exercice d'appréciation des enseignements permette véritablement d'améliorer le climat d'apprentissage et la dynamique de classe.

La démarche prévoit également l'exploitation des résultats de manière pertinente et respectueuse et du soutien auprès du personnel enseignant dans l'amélioration continue de leurs enseignements.

La formation d'un comité institutionnel de suivi permettra des échanges avec les parties prenantes, et ce, selon un calendrier de travail et un échéancier bien établis.

La vice-rectrice adjointe aux études répond aux questions des membres du conseil, lesquels se déclarent satisfaits des informations reçues en regard des travaux du groupe de travail sur l'appréciation des enseignements.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CE-2023-10-18-13

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil des études fixe la prochaine réunion au mercredi 18 octobre 2023, à compter de 13 h 30, sous réserve de modification par la présidente, si les circonstances l'exigent.

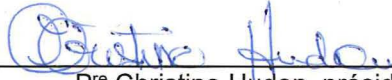
CLÔTURE DE LA RÉUNION

CE-2023-10-18-14

Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 22 novembre 2023.



Pr^e Christine Hudon, présidente



Pr^e Isabelle Dionne, secrétaire